

# COMMUNE DE SUZANNECOURT

Département : HAUTE-MARNE – Arrondissement : SAINT-DIZIER – Canton : JOINVILLE

## SEANCE DU 20 DECEMBRE 2017

<u>Membres en exercice</u> :	11	<u>Date de convocation</u> :	14.12.2017
<u>Membres présents</u> :	11	<u>Date de publication</u> :	21.12.2017
<u>Membres ayant signé</u> :	11		

L'an deux mil dix sept, le vingt décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, légalement convoqué le quatorze décembre deux mil dix sept, sous la présidence de Monsieur le Maire.

PRESENTS : M. BOULLEE Michel, Maire, Mrs EHRHARD Pierre, COSSIN Jean-Pierre, MOGIN Jean-Marie, Adjoint, Mmes BARTHELEMY Sylvette, BERGUER Carole, JEANNIOT Séverine, GODARD Angélique, Mrs ETIENNE Florent, VICHARD Michel, DEVOY Christophe, Conseillers.

Secrétaire de Séance : Mme BARTHELEMY Sylvette.

**N°07-2017-01**

### CCBJC : MODIFICATION STATUTAIRE RELATIVE A LA COMPETENCE GEMAPI

Vu la notification par la Communauté de Communes du Bassin de Joinville-en-Champagne, de la délibération n° 111-11-2017 ayant pour objet une modification statutaire relative à la compétence GEMAPI,

Considérant que chaque commune, membre, dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer après la notification de la délibération par la Communauté de Communes,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification statutaire relative à la compétence GEMAPI telle que présentée par le Conseil Communautaire.

**N°07-2017-02**

### NOMENCLATURE M 14 SIMPLIFIEE

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à ce jour et depuis 3 ans, la commune utilise la M 14 > à 500 et < ou = à 3 500 habitants pour tenir la comptabilité de la commune,

Or, actuellement, Suzannecourt compte moins de 500 habitants,

M. le Maire propose de passer à la nomenclature M 14 simplifiée < à 500 habitants, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition et charge M. le Maire de demander cette modification auprès du Receveur Municipal.

Suite à une réunion de travail tenue entre Mme MARTIN Simone, Mrs NEVEU Philippe, BOULLEE Michel et THIERRY Willy,

Un consensus a été trouvé et il a été proposé, en accord avec la Famille FERRY-CAPITAIN, de nommer les rues de la zone de la Joinchère comme suit et conformément au plan annexé à la délibération :

- Rue Edmond CAPITAIN,
- Rue Maurice FERRY,
- Rue du Petit Bois,
- Rue de l'Artisanat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.